

N/REF : 11/03/2026 9H51 C:000053 I:02465
V/REF : AC/C42017
V/Email reçu le Mercredi 11/03/2026 a 9H51

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. LGF
IMMEUBLE : LONGFORD -LGF
1-4, SQUARE LONGFORD
.
35230 NOYAL CHATILLON SUR SEIC

Rennes, le 22 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : 1 SQUARE LONGFORD - PASS CHANTIER
ETAGE 1 - PORTE 11
MOTIF : FUIITE JOINT DE PIPE
Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 17/03
MISE EN PLACE DU VÉHIUCLE ET DU MATÉRIEL
DÉPOSE WC
REPLACEMENT PIPE WC
REPRISE WC
REMISE EN EAU
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 18/03/26 a 15H16 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====						
Quantité	Heures -	Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL275-	Rempl.	joint a levre sur pipe WC	1	146,66	146,66
TOTAL H.T.						146,66
T.V.A. a 10,00%						14,66
TOTAL T.T.C.En EURO						<u>161,32</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.